

La domiciliation d'entreprise à Paris

Description

La domiciliation d'entreprise à Paris est une solution qui présente de nombreux avantages pour les entrepreneurs (image, accessibilité, croissance...). Obligatoire dans le cadre de [l'immatriculation de la société](#), l'adresse de domiciliation doit être consciencieusement choisie. Un certain nombre de paramètres sont en effet à prendre en considération (image de l'entreprise, accessibilité pour les clients et fournisseurs, etc). Par ailleurs, Paris offre de nombreuses options aux chefs d'entreprise pour domicilier leur structure comme les sociétés de domiciliation ou encore les pépinières d'entreprise.

[Se domicilier à Paris en ligne](#)

Qu'est-ce que la domiciliation d'entreprise ?

Le domicile de l'entreprise correspond à son [siège social](#). Il s'agit de son adresse [administrative](#), juridique et [fiscale](#). Tous les entrepreneurs ont l'**obligation** d'indiquer une adresse de domiciliation lors de la création de leur entreprise ou société, et ce quel que soit le [statut juridique](#) choisi.

À noter : les [auto-entrepreneurs](#) sont également tenus de domicilier leur micro-entreprise (chez un soi ou [chez un tiers](#) par exemple).

La domiciliation d'entreprise est [essentielle](#) :

- **Sur le plan juridique** : l'adresse du siège social de l'entreprise est nécessaire pour accomplir les formalités administratives et légales de création de la structure, ainsi que pour déterminer la nationalité de l'entreprise et la loi applicable en cas de litige. Elle doit également figurer sur tous les documents juridiques et commerciaux de la société ;
- **Sur le plan fiscal** : le siège social de l'entreprise conditionne la législation fiscale qui lui est applicable ainsi que la fiscalité locale ;
- **Sur le plan marketing** : l'adresse de domiciliation est déterminante pour l'image de l'entreprise.

Bon à savoir : l'adresse du siège social peut être différente de l'adresse du lieu effectif d'exercice de l'activité professionnelle.

Pourquoi domicilier son entreprise à Paris ?

Capitale dynamique et attractive pour les entrepreneurs, la domiciliation d'entreprise à Paris est une **option pertinente sur de nombreux aspects**. Gage de sérieux et de crédibilité pour l'entreprise, une adresse parisienne permet également au dirigeant de bénéficier de certains avantages fiscaux. En outre, l'accessibilité de Paris facilite grandement les échanges nationaux comme internationaux et favorise ainsi les opportunités de développement de l'entreprise.

Adresse prestigieuse

L'[adresse de domiciliation](#) est présente sur tous les documents administratifs et commerciaux de l'entreprise, ainsi que sur son site internet. Elle est donc **visible par tous** : clients, prospects, partenaires financiers, fournisseurs, etc. Elle est la vitrine de l'entreprise. C'est pourquoi le choix de l'adresse du siège social comporte une dimension stratégique et doit ainsi être réfléchi.

La domiciliation d'entreprise à Paris est **gage de sérieux, de crédibilité et de notoriété** aux yeux des tiers, notamment lorsque l'entreprise est ouverte au marché international. Mondialement connue, une adresse parisienne donne en effet confiance à la clientèle internationale ainsi qu'aux investisseurs.

Zoom : LegalPlace vous propose de [domicilier votre entreprise](#) à une adresse prestigieuse au cœur de Paris, dans le 8ème arrondissement. En effet, ce quartier est particulièrement connu pour sa notoriété et représente un gage de confiance pour les clients et futurs partenaires. Il s'agit d'un emplacement stratégique puisque de nombreuses enseignes de luxe y sont domiciliées. A partir de 17 euros par mois, n'hésitez pas à domicilier votre société en passant par nos services.

Par ailleurs, la capitale présente l'avantage d'être **découpée en différents arrondissements**. La [domiciliation](#) d'entreprise à Paris est ainsi opportune de ce point de vue dans la mesure où chacun d'entre eux dispose d'un univers propre. Il est en effet judicieux de choisir le lieu du siège social en fonction du secteur d'activité de l'entreprise, de sa cible et de son positionnement marketing.

LegalPlace vous propose une domiciliation d'entreprise en plein cœur de Paris dans le 8ème arrondissement. A deux pas des Champs-Élysées et directement accessible depuis les gares parisiennes, vous bénéficiez d'une

adresse prestigieuse. Cette solution assurera le bon fonctionnement administratif de votre entreprise, notamment grâce à une offre 100% digitalisée pour la gestion du courrier.

Accessibilité

Les commodités et les facilités de transports font de Paris une ville accessible tant sur le plan national que sur le plan international (métro, réseau routier, grandes lignes de trains, aéroports...). Cela **favorise ainsi les échanges** entre l'entreprise et ses clients, ses fournisseurs ou autres interlocuteurs.

De plus, cette accessibilité permet à l'entreprise d'accroître sa **visibilité**. En effet, les clients recherchent généralement des produits ou des services se trouvant à proximité de leur localisation ou faciles d'accès. La domiciliation de l'entreprise à Paris permet ainsi à la structure de s'ouvrir à une clientèle plus vaste et diversifiée.

Développement de l'entreprise

Paris concentre un grand nombre d'univers différents (affaires, luxe, [gastronomie](#), art...), ce qui en fait **une ville dynamique, active et innovante**. Elle est ainsi idéale pour entreprendre et attire par ailleurs de nombreux investisseurs internationaux. La capitale offre de nombreuses opportunités aux entrepreneurs (nouveaux partenariats ou collaborations, investissements externes...) et favorise ainsi les perspectives de développement des entreprises.

Avantages fiscaux

Toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, sont redevables de la [CFE \(Cotisation Foncière des Entreprises\)](#). Toutefois, le taux de la cotisation varie selon la ville de domiciliation de l'entreprise. Or, le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de Paris est **l'un des plus faibles de France**. La domiciliation d'entreprise à Paris présente ainsi un intérêt indéniable sur le plan fiscal.

À noter : même les entrepreneurs exerçant leur activité professionnelle à domicile sont soumis à la CFE.

Quelles sont les différentes options de domiciliation à Paris ?

La domiciliation d'entreprise à Paris offre aux entrepreneurs diverses possibilités pour établir leur siège social :

- À leur domicile personnel ;
- Dans un local professionnel ;
- Auprès d'une pépinière d'entreprise ;
- Auprès d'une société de domiciliation
- Par le recours à une convention de mise à disposition de locaux.

Domiciliation au domicile personnel du dirigeant

Le chef d'entreprise peut faire le choix de [domicilier sa société à son domicile privé](#). C'est **une option simple, économique** et pertinente si le dirigeant réside dans un quartier en adéquation avec l'image de son entreprise et accessible pour sa clientèle et ses divers prestataires. Il doit toutefois prendre garde à séparer sa vie personnelle de sa vie professionnelle.

Cette solution de domiciliation convient notamment aux entrepreneurs exerçant sous le statut de [micro-entreprise](#) ou en [entreprise individuelle](#) (EI). En revanche, elle n'est **pas l'option la plus adaptée pour les sociétés**. En effet, il peut être délicat d'accueillir les associés et les salariés à son domicile personnel ou encore d'y recevoir sa clientèle. Il peut également être difficile d'y stocker la marchandise et le matériel de la société. Enfin, les clients comme les partenaires financiers de la structure peuvent y voir un manque de sérieux et de professionnalisme.

À noter : les sociétés ne peuvent établir leur siège au domicile de leur représentant légal pour une durée de 5 ans maximum.

Domiciliation dans un local professionnel ou commercial

La domiciliation d'entreprise à Paris dans un local professionnel ou commercial constitue une autre option. Le chef d'entreprise peut acquérir son propre local ou bien recourir à [bail professionnel ou commercial](#) selon l'activité professionnelle exercée. Ce choix de domiciliation permet à l'entreprise de renvoyer **une image professionnelle**.

Dans un local professionnel, l'entrepreneur peut disposer de tous **les équipements et services nécessaires** à l'exercice de son activité professionnelle (bureaux, salle de réunion, service de secrétariat, etc.). Il peut également y accueillir ses employés comme sa clientèle. Il s'agit toutefois d'une option de domiciliation relativement coûteuse.

Bon à savoir : Un [contrat de domiciliation pour une SCI](#) peut être établi dans un local commercial.

Domiciliation commerciale

Moins onéreuse que la location de bureaux professionnels, la [domiciliation commerciale](#) est une **autre alternative** pour établir le siège social d'une entreprise. Elle consiste pour une entreprise à conclure un contrat avec un prestataire de service ([société de domiciliation](#)) en vertu duquel le prestataire met à la disposition du chef d'entreprise un local et des services administratifs personnalisables ([boîte de domiciliation](#), [boîte postale](#), secrétariat, etc.).

Bon à savoir : Si vous avez déjà un local, le SIE territorialement compétent est celui du lieu de votre local, conformément au principe d'accessibilité du service public. Ainsi, les courriers provenant de l'administration fiscale seront adressés directement à l'adresse de votre local et le calcul des impôts locaux (dont la CFE) dépend de l'adresse du local. Pas d'inquiétude, le siège social reste fixé dans la société de domiciliation retenue vis-à-vis de vos partenaires et clients.

La plupart des sociétés de domiciliation proposent des locaux dans des **lieux stratégiques et des services complets** permettant de faciliter la gestion quotidienne de l'entreprise. La domiciliation d'entreprise à Paris par le biais d'un [contrat de domiciliation](#) commerciale est ainsi une solution intéressante pour les entrepreneurs.

Bon à savoir : toutes les formes juridiques peuvent recourir à la domiciliation commerciale ([SAS](#), SCI, [EURL](#), micro-entreprise, [association](#), etc.).

Domiciliation auprès d'une pépinière d'entreprise

La domiciliation d'entreprise à Paris peut également se faire auprès d'une [pépinière d'entreprise](#). Il s'agit d'une structure prévue pour accueillir différentes sociétés afin qu'elles y exercent leur activité professionnelle. Les locaux sont généralement équipés et aménagés en conséquence.

La **valeur ajoutée des pépinières d'entreprise** réside dans l'accompagnement et l'assistance qu'elles offrent aux jeunes entreprises dans les démarches relatives à leur constitution ainsi que dans leur gestion au démarrage de l'activité. Ces structures s'adressent ainsi d'avantages aux jeunes pousses, ou jeunes start-ups.

À noter : les pépinières d'entreprise ne doivent pas être confondues avec les incubateurs ou encore les [couveuses](#).

Domiciliation par le biais d'une convention de mise à disposition de locaux

La domiciliation d'entreprise à Paris peut enfin se faire par le biais de la [mise à disposition de locaux](#). Cette nouvelle pratique consiste pour des entreprises à **mettre à la disposition de jeunes sociétés leurs locaux inoccupés**. C'est une solution particulièrement prisée par les entrepreneurs novices qui disposent de peu de moyens financiers pour débiter leur activité. Elle permet également aux entreprises offrant leurs locaux d'optimiser et de rentabiliser leurs espaces vides.

À l'instar d'une pépinière d'entreprise, les locaux sont ainsi partagés entre les entreprises. La société bénéficiaire jouit également des équipements et services nécessaires à l'exercice de son activité. Toutefois, cette pratique doit être encadrée par une **convention**.

Combien coûte la domiciliation d'entreprise à Paris ?

En réalité, le coût de la domiciliation d'entreprise à Paris est **variable**. Il dépend en grande partie de l'arrondissement choisi et du mode de domiciliation sélectionné. Par exemple, les tarifs de la domiciliation commerciale sont très divers. Les sociétés de domiciliation proposent en effet une large gamme d'offres en fonction des services proposés.

Par ailleurs, il est vrai que la location ou l'achat d'un local professionnel est une solution de domiciliation onéreuse à Paris. Cela dépend du quartier choisi pour établir le siège social de l'entreprise. Il est en effet **possible de trouver des locaux à des prix raisonnables** dans certains arrondissements.

A lire : [domiciliation fiscal entreprise](#), [domiciliation d'entreprise à Marseille](#), [domiciliation d'entreprise à Lyon](#)

FAQ

Pourquoi domicilier son entreprise ?

La domiciliation de l'entreprise est une formalité administrative et légale obligatoire lors de la constitution de la structure. L'adresse de domiciliation correspond au siège social de l'entreprise et doit figurer sur tous ses documents juridiques et administratifs. Outre l'aspect juridique, elle revêt également une importance capitale sur le plan marketing.

Comment domicilier son entreprise à Paris ?

À Paris, les solutions de domiciliation sont nombreuses. Le chef d'entreprise peut faire le choix de domicilier sa société à son adresse personnelle, dans un centre d'affaires, une pépinière d'entreprises, auprès d'une société de domiciliation, ect.

Pourquoi faire appel à une société de domiciliation ?

Recourir à une société de domiciliation pour établir le siège social d'une entreprise permet à l'entrepreneur de bénéficier d'une adresse de domiciliation, de locaux ainsi que de certains services administratifs tout en s'affranchissant des charges liées à la location d'un bail commercial ou professionnel.